



Monsieur le DASEN,

Nous examinons aujourd'hui les incidences de mesure de carte scolaire pour les collègues. Cette CAPD est une CAPD reportée suite au refus unanime des représentants du personnel de siéger la semaine dernière. En effet, n'ayant pas tous les éléments concernant notamment les classes dédoublées et les collègues du dispositif « Plus de maîtres que de classe », il ne nous était pas possible de faire correctement notre travail de représentants du personnel.

De plus, il nous a également manqué des documents clairs en CTSD concernant les classes dédoublées et les « Plus de maîtres que de classes », ce qui ne nous a pas permis d'avoir une vision claire des situations pour les écoles concernées, ni une réelle discussion.

Nous tenons à ce propos à remercier les services de la DRH pour leur célérité et la qualité de leur travail.

Nous dénonçons à nouveau la suppression de la très grande majorité des postes de « Plus de maîtres que de classes », dispositif plébiscité par les enseignants sur le terrain. Avec ce dispositif, les collègues avaient travaillé ensemble et développé des pratiques collectives afin de transformer les modalités d'enseignement et d'aider à la réussite de tous les élèves.

Violences faites aux femmes, inégalités professionnelles, de retraite, stéréotypes... l'actualité chargée de ces derniers mois témoigne des réelles inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes aussi bien dans la vie professionnelle que personnelle. Les femmes, qui représentent 62% des agent-es de la Fonction publique, ne sont pas épargnées ! A fonction égale, les écarts de rémunération y sont de 13,3% entre les femmes et les hommes. Pour le SNUipp et la FSU, cette situation est inacceptable ! C'est pourquoi ils ont appelé hier, à la mobilisation pour que l'égalité devienne effective entre les femmes et les hommes !

Après une première publication des résultats des permutations informatisées le 6 mars dernier, le ministère s'est aperçu d'une erreur dans l'attribution au barème des 600 points au titre du CIMM. Une erreur qui a eu pour conséquence de léser un certain nombre de participants qui se seraient vus refuser une permutation qu'ils auraient pu obtenir au regard de leur barème. Soucieux du respect des règles et de la plus grande transparence dans toutes les opérations touchant à la carrière des personnels, les élus du SNUipp-FSU ont donc demandé à ce que le mouvement inter départemental soit relancé, avec cette fois les bons paramètres de barèmes. Et avec un

objectif : que les personnels lésés soient rétablis dans leurs droits. Cette erreur met une fois de plus en évidence le rôle essentiel des élus du personnel, notamment ceux du SNUipp-FSU, qui exercent une vigilance de tous les instants pour faire respecter la transparence et l'équité.

Quoi qu'il en soit, ces résultats des mutations nationales sont globalement à nouveau décevants. Ils révèlent une nouvelle baisse par rapport à l'an passé avec 23,69 % de satisfaction (23,93% en 2017) et 48,23% au titre du rapprochement de conjoint (48,96 l'an passé). Seul le taux de satisfaction des personnels bénéficiant des 800 points « handicap » progresse à 99,42%. Un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants vont donc se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leur situation familiale.

Malgré la forte mobilisation unitaire du 10 octobre dernier, le président de la République et le gouvernement restent sourds aux revendications portées par les agents à cette occasion. Au gel du point d'indice, au rétablissement du jour de carence, à la hausse de la CSG mal compensée, aux coupes budgétaires et aux suppressions d'emploi viennent maintenant s'ajouter de nouveaux projets qui menacent directement le statut même de la Fonction publique et le périmètre de ses missions.

En Gironde comme dans d'autres départements, le recrutement de personnels contractuels augmente chaque année, faute de recrutements suffisants ou du refus de faire appel aux listes complémentaires. Cette situation n'est pas acceptable. Le choix est bien délibéré de préférer la précarité à des emplois pérennes.

Dans un communiqué commun sept fédérations de fonctionnaires dénoncent « *Ces politiques qui vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais* »,

Pour les syndicats, « *la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale et les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous.* » Constatant qu'ils ne sont pas entendus et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, la FSU, avec d'autres organisations, appelle l'ensemble des agents des trois fonctions publiques à une nouvelle journée d'action, de grève et de manifestations le 22 mars prochain.